

Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques

Rapport du congrès de parlementaires tenu à Bogotá, Colombie
20 et 21 novembre 2008

Présenté par:

Le Forum interparlementaire des Amériques

Fundación Agenda Colombia

REMERCIEMENTS

Le Secrétariat technique du FIPA et Fundación Agenda Colombia souhaitent remercier la Banque interaméricaine de développement, la compagnie General Motors, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et le Programme des Nations Unies pour le développement pour le soutien financier apporté à la réalisation de ce congrès.

Il souhaite également exprimer ses sincères remerciements à la présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, Cecilia López, pour sa collaboration pendant les préparatifs et tout au long de la rencontre, ainsi qu'au Sénat de la Colombie. Finalement, le Secrétariat désire présenter ses remerciements aux spécialistes, aux orateurs et au rapporteur pour leur précieuse contribution aux travaux du congrès.



Participants au congrès

“Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques”

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	1
1. INTRODUCTION.....	4
2. RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS ET DES DISCUSSIONS.....	4
2.1 Inauguration	4
2.2 Présentation des objectifs et de la méthodologie de travail du congrès.....	6
2.3 Séance 1: Politiques économiques et équité entre les sexes.....	7
2.3.1 <i>Présentations</i>	7
2.3.2 <i>Discussion</i>	11
2.4 Séance 2: Crise internationale, développement et sexospécificité : implications pour les Amériques.....	11
2.4.1 <i>Présentations</i>	11
2.4.2 <i>Discussion</i>	15
2.5 Séance 3: Politiques sociales, sexospécificité et développement.....	16
2.5.1 <i>Présentations</i>	16
2.5.2 <i>Discussion</i>	19
2.6 Séance 4: Débat sur la durabilité environnementale et l'équité entre les sexes	20
2.7 Séance 5: Démocratie, réformes politico-électorales et équité entre les sexes	20
2.7.1 <i>Présentations</i>	21
2.7.2 <i>Discussion</i>	23
2.8 Séance 6: Recommandations pour l'ébauche d'un programme législatif et pour le développement d'une stratégie de suivi.....	24
2.9 Clôture.....	24
3. RECOMMANDATIONS	25
4. ANNEXES.....	27
4.1 Annexe 1 – Pays et délégués participants	27
4.2 Annexe 2 – Programme	29
4.3 Annexe 3 – Pratiques parlementaires exemplaires et propositions de recommandations: contributions reçues des participants.....	32
4.3.1 <i>Canada</i>	32
4.3.2 <i>Mexique: Contribution de la députée Martha Angélica Tagle Martínez</i>	34
4.3.3 <i>Pérou: Contribution de María Sumire, membre du Congrès</i>	35
4.3.4 <i>Pérou: Contribution de Hilaria Supa Huamán, membre du Congrès</i>	36
4.4 Annexe 4 – Liste des documents déposés.....	39

1. Introduction

Le Congrès « Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques » s'est tenu les 20 et 21 novembre 2008, dans l'enceinte du Sénat de la République de Colombie, à Bogotá. À cette occasion se sont réunis 37 parlementaires venant de Bolivie, du Brésil, du Canada, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la Dominique, d'Haïti, de la Grenade, du Guatemala, de la Jamaïque, du Mexique, du Pérou, de la République Dominicaine et de Sainte-Lucie. Ce congrès était co-organisé par le FIPA et l'organisation Fundación Agenda Colombia.



Dôme du Sénat colombien.

La rencontre s'est déroulée en six séances de travail. Les deux séances qui ont eu lieu le premier jour étaient centrées sur les thèmes : « Politiques économiques et équité entre les sexes » et « Crise internationale, développement et équité entre les sexes: implications pour les Amériques ». La deuxième journée de travail a été consacrée à la question des politiques sociales et environnementales, et des réformes politico-électorales selon une perspective d'égalité entre les sexes. Différents spécialistes appartenant à des organismes internationaux et colombiens ont participé aux séances de travail. Les parlementaires ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs opinions et de parler des expériences de leurs parlements respectifs à propos des thèmes traités. Par ailleurs, les représentants de la société civile ont pu exprimer leurs points de vue et ont participé à ce qui fut un débat ouvert.

Lors de la dernière séance de travail, les principales propositions présentées tout au long de la rencontre ont été recueillies dans une liste de recommandations qui a ensuite été soumise aux participants.

Cette initiative a été possible grâce au soutien de nombreux collaborateurs, tels que la Banque interaméricaine de développement (BID), à travers le programme Pro-Lead, la société General Motors, le Fond de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

2. Résumé des présentations et des discussions

2.1 Inauguration

La séance d'inauguration a commencé par une allocution de **Bruno Moro, représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement en Colombie.**

Le représentant du PNUD a mis l'accent sur l'importance que revêtent la préservation et la consolidation de la démocratie dans nos sociétés et a insisté sur la nécessité de soutenir sa progression en tant que système politique et de garantir les droits des citoyens et des citoyennes dans toutes leurs dimensions.

Il a souligné que, bien que la consolidation progressive et étendue de la démocratie dans les Amériques ait entraîné avec elle des bénéfices significatifs pour les citoyens, il existe encore de grands enjeux aux niveaux social, économique et politique que les États, avec le leadership de leurs acteurs politiques, ont le devoir d'assumer.

Faisant allusion à l'engagement pris par les États de mettre en œuvre les Objectifs du millénaire pour le développement, il a rappelé que, bien que l'objectif trois (3) recommande spécifiquement de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomie de la femme, les objectifs sont liés dans leur ensemble à des aspects essentiels du bien-être de la femme.

Bruno Moro a revendiqué une reformulation des politiques publiques pour que celles-ci deviennent plus sensibles aux besoins de la société et en particulier à ceux des femmes, cela afin de corriger les inégalités qui règnent actuellement, en particulier l'inégalité entre les sexes.



Cérémonie d'ouverture.

Le représentant du PNUD a été suivi du **président du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), le député fédéral du Brésil Luiz Carlos Hauly.**

Dans son discours, le président du FIPA a mis en exergue le besoin de promouvoir la construction d'un programme législatif commun qui permette, grâce à un échange de pratiques et d'expériences, d'établir une véritable égalité entre les sexes.

Il a à son tour rappelé que lors du Sommet du millénaire, les membres des Nations Unies avaient approuvé une déclaration conjointe par le biais de laquelle ils s'engageaient à promouvoir une position globale pour améliorer les conditions de vie de l'humanité dans son ensemble, en garantissant spécialement l'équité entre les sexes et en combattant toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre de la femme. La déclaration reconnaît aussi l'importance de promouvoir l'autonomisation de la femme, son indépendance économique et l'accès à l'emploi dans des conditions adéquates, comme moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim, la maladie et de favoriser un développement véritablement durable.

Le député Hauly a également parlé – afin de stimuler la réflexion et l'échange entre les pays membres du FIPA – des principales mesures adoptées au Brésil depuis la Constitution de 1988 pour améliorer la condition de la femme :

- Congés de maternité de 120 jours;
- Congés de paternité de 8 jours ;
- Égalité entre les hommes et les femmes quant au droit de posséder des terres;
- Égalité des droits de salaires entre les hommes et les femmes;
- Égalité dans la société conjugale;

- Reconnaissance de l'union libre comme entité familiale;
- Garanties pour combattre la violence domestique.

Le député brésilien a ajouté que si un amendement constitutionnel était approuvé, un quota correspondant à un tiers des membres de la Chambre des députés serait réservé aux femmes dans chaque état fédéral à partir de l'année 2010. Par ailleurs, cette initiative garantirait à partir de l'année 2030 des quotas de 50% pour les postes destinés aux femmes dans l'administration publique.

D'autre part, il a indiqué que grâce à une loi datant du mois de septembre de l'année 2008, les congés de maternité ont été prolongés de 60 jours, leur durée étant ainsi passée de quatre à six mois.

En terminant, le président du FIPA a souligné que, même si dans 95 % des pays de la région les principaux droits démocratiques sont garantis, la quantité de femmes dans les parlements est assez disproportionnée si on la compare à celle des femmes qui vivent et travaillent dans nos sociétés.

Dans l'allocution suivante, le **président du Congrès de la République de Colombie, M. Hernan Andrade**, a traité de la crise financière mondiale actuelle et de l'état d'incertitude engendré. Le sénateur a mis l'accent sur le fait que la crise avait laissé apparaître un modèle économique souffrant de graves carences qui n'avait pas su concilier l'énorme génération de richesse d'une minorité et le bien-être de la grande majorité. Il a assuré que cela avait clairement démontré que le marché ne pouvait être le principal acteur et encore moins la source principale de ressources d'une société.

Il a cependant souligné le fait que cette conjoncture nous offre l'occasion de passer à une nouvelle forme de capitalisme. Il a ajouté que des questions auxquelles on attribuait auparavant peu d'importance, telles que l'égalité et le développement, devaient à nouveau se trouver au centre des débats et être prises en compte dans toute décision de type macro-économique, et que les parlements devaient être des acteurs de première ligne dans la définition d'un nouveau modèle de développement pour la région.

En conclusion, il s'est référé au rôle transformateur de la femme soulignant que celle-ci contribuait à rendre une certaine dignité à la politique et à intégrer l'économie et les thèmes sociaux au sein d'une même réflexion, où la croissance agit comme moteur de l'inclusion.

2.2 Présentation des objectifs et de la méthodologie de travail du congrès

Avant le début des séances thématiques, **la sénatrice de la République de Colombie Cecilia López, présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques** et hôte de la rencontre a pris la parole pendant quelques minutes pour présenter les fondements du congrès.

La sénatrice a affirmé que les Amériques avaient aujourd'hui une place privilégiée, dans ce sens que si le continent américain était certes le lieu d'origine de la pire crise financière depuis la dépression des années 30, il voyait aujourd'hui émerger un nouveau leadership politique caractérisé par l'éthique publique, la transparence et une vision axée sur les citoyens comme priorité dans le développement. Ce leadership, selon la sénatrice, est capable de réarticuler toutes les demandes auxquelles l'État fait face, donnant lieu à une redéfinition de l'action politique.

Les enjeux qui existent au chapitre de l'équité entre les sexes restent pourtant immenses selon la sénatrice. Dans le domaine macro-économique, par exemple, il faut insister sur le fait que les politiques ne sont pas neutres et qu'elles possèdent un contenu social tandis que dans le domaine productif, il est nécessaire chercher une diversification de la base économique qui ne laisse pas les femmes à l'écart de l'innovation et ne favorise pas la concentration du pouvoir politique.

Au chapitre social, il est important, a continué sénatrice, d'impulser des politiques qui respectent les droits fondamentaux aujourd'hui reconnus. Dans le domaine politique, a-t-elle souligné, la femme doit transformer l'activité politique en une profession noble et élever la capacité du citoyen pour que ses requêtes se transforment en questions publiques. Finalement, Cecilia López s'est intéressée au domaine environnemental, soutenant qu'il fallait garantir la permanence de l'offre des ressources naturelles pour que les générations futures puissent aussi en profiter.

Elle a terminé son allocution en priant les participants de profiter du forum pour lancer le processus de construction d'un plan d'action qui permette aux parlementaires des Amériques de jouer un plus grand rôle en ce qui concerne les questions de développement tout en tenant compte de l'équité entre les sexes. Une invitation – a-t-elle dit – pour que la politique, à travers la fonction des parlements, « devienne le moteur du grand virage que l'on doit prendre pour parvenir à construire une société plus juste ».

2.3 Séance 1: Politiques économiques et équité entre les sexes

La première séance thématique du congrès, intitulée « Politiques économiques et équité entre les sexes », a été animée par la **sénatrice du Canada Céline Hervieux-Payette, membre du Comité exécutif et ancienne présidente du FIPA.**

2.3.1 Présentations

La séance a commencé par une présentation riche en informations sur la macroéconomie et l'équité entre les sexes, offerte par **Alma Espino, du Centre interdisciplinaire d'études sur le développement en Uruguay (CIEDUR).**

Alma Espino a débuté sa présentation par deux questions : « Pourquoi parler d'équité entre les sexes et pourquoi parler d'équité entre les sexes et d'économie ? ».

Le concept d'équité entre les sexes est considéré comme une catégorie d'analyse visant à expliquer les inégalités qui règnent entre les personnes, a-t-elle expliqué. Cela implique qu'il faille s'éloigner des différences idéologiques entre hommes et femmes pour parler d'une construction sociale et culturelle plus complexe, déterminée par un ensemble de règles formelles et informelles, de normes, d'idées, de croyances qui forment ce que l'on appelle le féminin et le masculin.

Selon Alma Espino, il existe une série de signaux qui donnent une identité, établissent des différences et, surtout, nous mettent dans des situations hiérarchiquement différentes. Dans ce sens, elle a affirmé que le féminin peut être, sous certains aspects, moins important et visible que le masculin et cela notamment dans les secteurs économiques et politiques. Elle a aussi signalé que ces différences naturelles, culturelles et historiques se transforment en désavantages pour les uns ou pour les autres dans les relations sociales qui, en tant que tels, peuvent être modifiés et surmontés.

Toujours selon Alma Espino, de la même façon qu'il existe un ordre économique, il existe un ordre d'équité entre les sexes, qui peut être compris comme la construction historique d'un contexte

institutionnel fondé sur des besoins, une expérience et des intérêts principalement masculins. Ainsi, les institutions et les normes ont un rôle primordial dans les relations qui s'établissent sur le marché, au sein de l'État et de la famille, et l'ordre de priorité entre les sexes, qui règlemente ces relations entre les hommes et les femmes, leurs attentes et leurs aspirations, se base en grande mesure sur ces relations.

L'experte a expliqué que l'objectif de l'analyse de la sexospécificité des politiques économiques était de montrer que les processus et les politiques économiques n'étaient pas neutres et qu'ils pouvaient renforcer les inégalités qui affectaient, en grande mesure, le bien-être des femmes. Elle a ajouté que le fait d'ignorer cette dimension risquait de nuire aux chances de croissance et de développement des sociétés, à cause de la mauvaise utilisation ou de la surexploitation des ressources humaines et de la discrimination et de la ségrégation dans le travail, comme la double journée de travail rémunéré et non rémunéré, entre autres exemples.

L'experte a également abordé la question de l'économie appliquée au travail domestique fait par la femme. A ce propos, elle a expliqué que les foyers constituaient des unités d'épargne et de consommation qui produisent des biens et des services. Bien que ceux-ci ne passent pas par le marché, qu'aucun prix ne leur est attribué, et qu'ils restent invisibles pour l'économie, c'est à travers eux que se reproduit la force de travail, que sont formés les travailleurs d'aujourd'hui et de demain et que sont transmises les valeurs et les normes sociales qui permettent le fonctionnement de l'économie.

Les politiques macroéconomiques de ces dernières décennies, a ajouté l'experte, ont été orientées vers la réduction de l'intervention de l'État et vers la déréglementation afin de parvenir à une distribution plus efficiente des ressources économiques, à des taux de croissance supérieurs, à une augmentation plus rapide du revenu et à la baisse de l'inégalité et de la pauvreté. Néanmoins, un environnement favorable n'a pas été créé pour l'amélioration du bien-être de la femme, ni pour réduire les différences liées au sexe dans le domaine des aptitudes de base, des opportunités et de l'accès aux ressources.

En matière de politique fiscale, Alma Espino a signalé qu'il était important que l'on puisse promouvoir la formulation de budgets publics soucieux d'équité entre les sexes qui répondent aux besoins et aux intérêts de différents groupes de citoyens. Ces budgets – a-t-elle indiqué – se basent sur le fait que les hommes et les femmes utilisent différemment les biens publics et que leurs priorités concernant l'affectation de fonds publics sont différentes.

La question du genre dans les politiques fiscales peut aussi aider à concilier la vie familiale et professionnelle par le biais d'une réduction du prix du service domestique ou bien moyennant les impôts sur le revenu parce qu'ils ont des impacts différents en fonction de l'état civil et/ou du type de famille à laquelle appartient le contribuable.

Par ailleurs, elle a souligné que les politiques commerciales sont également importantes parce qu'une partie du travail que réalisent les femmes reste invisible, n'est pas rémunéré et ne se traduit pas en emplois formels. Les femmes, parce qu'elles appartiennent aux groupes de travailleurs qui sont dépourvus de protection sociale, se concentrent de façon disproportionnée dans quelques secteurs d'activité économique tandis que les hommes sont davantage répartis entre différents secteurs d'activité.

Pour aller vers un cadre normatif qui fasse de la politique de l'équité entre les sexes une politique d'État et pour combattre l'augmentation des niveaux de pauvreté et la persistance de l'inégalité, Alma Espino a présenté les recommandations suivantes :

- Intégrer les dimensions sociales du développement aux dimensions économiques.

- Stimuler les formes de concurrence soutenables qui incorporent le changement technologique et l'amélioration des ressources humaines comme une condition de base à satisfaire.
- Fixer des objectifs de développement humain qui cherchent à amplifier les compétences et les chances de toutes et de tous.
- Introduire des actions visant à promouvoir l'égalité et à s'assurer que les femmes aient accès aux ressources productives.

Dans les politiques publiques:

- Encourager les investissements dans l'éducation des hommes et des femmes, et en tirer le maximum de profit.
- Redéfinir la relation entre le travail productif et reproductif pour que les femmes et les hommes jouent un rôle protagoniste dans ces deux domaines.
- Déconstruire le concept selon lequel toute personne qui travaille doit répondre à une seule norme – la norme masculine– sans tenir compte des responsabilités familiales.
- Reconnaître le travail domestique réalisé par la femme dans son foyer comme un besoin central pour l'humanité.

Ensuite la **sénatrice de la République de Colombie, Nancy Patricia Gutiérrez**, représentante de la région sud-américaine auprès du Comité exécutif du FIPA, a pris la parole pour commenter les questions abordées par Alma Espino.

La sénatrice a affirmé que la présentation d'Alma Espino nous laissait une série de réflexions concernant le défi que doit relever le pouvoir législatif: augmenter la productivité de l'activité de la femme à partir des décisions prises par l'État. Elle a souligné, d'une part, la nécessité pour les responsables politiques des pays en voie de développement de travailler en commun sur des objectifs tels que l'équité entre les sexes ; d'autre part, elle signalé que dans les périodes de crise, le secteur des femmes est le plus affecté étant donné que c'est celui dans lequel il y a le moins d'offre de travail à mesure que les emplois deviennent plus précaires, que la législation du travail se flexibilise et que la sécurité sociale offre moins de protection. On voit ainsi apparaître un cercle vicieux : la femme qui n'a pas accès à l'éducation n'a aucune possibilité économique et reste à la maison pour s'occuper de ses enfants qui, à leur tour, suivront le même modèle.

À la fin de son commentaire, la sénatrice Gutiérrez a insisté sur l'importance d'être présent dans les espaces de pouvoir afin d'exercer une influence sur les politiques macro-économiques pour qu'elles intègrent une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la croissance et le développement.

La présentation de la **députée Martha Angélica Tagle Martínez, secrétaire de la Commission d'équité et de sexospécificité de la Chambre des députés du Mexique**, qui portait sur les budgets tenant compte des sexospécificités, a donné une illustration concrète de la façon dont le pouvoir législatif peut influencer sur la politique économique, en s'intéressant tout particulièrement à la situation des femmes.

La députée a mentionné les avancées effectuées progressivement au Mexique dans ce domaine, allant de subsides, en passant par un budget par programmes, jusqu'à un budget transversal.

Tagle Martínez a présenté les priorités de la proposition de la Commission d'équité et de sexospécificité pour le budget 2009, soit :

- Renforcer les politiques et les programmes pour l'application des lois générales d'accès des femmes à une vie exempte de violence et sur un pied d'égalité dans la relation entre les femmes et les hommes.
- En matière de bien-être social, favoriser l'accessibilité des femmes à de meilleures conditions de vie sur le plan de la santé, de l'éducation, de l'emploi et du logement avec des programmes spécifiques et/ou labellisés.
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers des projets productifs et des programmes de développement de compétences entrepreneuriales au niveau des différents secrétariats d'État.
- Dans le domaine de la justice, assurer le fonctionnement d'un observatoire, la formation des magistrats, des juges et des membres du ministère public, ainsi que des actions de protection intégrale pour les victimes de violence (refuges).
- En matière de politique, respecter le Consensus de Quito et promouvoir les actions visant à la parité au sein des partis et des institutions électorales.
- En matière de technologies de l'information et des communications, mettre en œuvre un programme de communication et d'accessibilité à l'information et à la communication dans les zones rurales et urbaines marginales.

La députée a également présenté les principaux aspects de la méthodologie utilisée par la Commission :

- Des programmes tenant compte des sexospécificités ont été incorporés et ils sont reflétés dans la matrice d'indicateurs.
- La population ciblée a été identifiée, différenciée par sexe, groupe d'âge, région, commune ou autre division territoriale, et entité fédérale.
- Des méthodologies ou des systèmes permettant au programme de générer des indicateurs tenant compte des sexospécificités ont été établis.
- La perspective du genre est appliquée dans les évaluations des programmes et sera incluse dans les campagnes de communication sociale, contenus qui promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes, l'éradication de la violence de genre, de rôles et de stéréotypes qui fomentent tout type de discrimination.

La députée mexicaine a conclu sa présentation en soulignant qu'il fallait encourager une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans l'exécution des programmes, même lorsque ceux-ci ne sont pas destinés directement aux femmes.

(Pour lire la présentation de la députée Tagle Martínez en format PowerPoint, veuillez vous rendre sur le site Internet du FIPA www.e-fipa.org)

2.3.2 Discussion

La modératrice, la sénatrice **Céline Hervieux-Payette**, a lancé la période de questions et le débat en demandant aux participants de remettre leurs propositions par écrit pour les utiliser dans la préparation d'un plan d'action qui puisse être exécuté dans chacun des pays de la région.

Les personnes qui sont intervenues dans cette discussion sont les suivantes : **Alix Boyd-Knights, présidente de l'Assemblée de Dominique; Hilaria Supa Huamán, membre du Congrès péruvien; María Teresa Nuñez de Arauz et Tomasa Yarhui, députée et sénatrice de Bolivie, respectivement; Thelma de Oliveira, députée brésilienne et Otilia Lux, députée du Guatemala,** ainsi que des observateurs de la société civile.



La députée Otilia Lux, du Guatemala.

Le débat a prouvé qu'il existait un lien clair, du point de vue des participants, entre la participation politique de la femme et la possibilité d'appliquer des politiques économiques tenant compte de la sexospécificité.

Dans ce sens, l'accent a été mis sur le besoin de financer des programmes de formation pour les femmes qui veulent se lancer dans la politique et, en particulier, sur l'importance de promouvoir la participation de la femme indigène, afro-descendante et paysanne dans les domaines politique et économique. On a également souligné l'utilité des caucus de femmes et d'autres formes de collaboration permettant aux législateurs de différents partis de s'unir pour approuver des lois en faveur des femmes, comme cela a été fait au Brésil, au Guatemala (loi contre le féminicide), ou au Pérou (loi d'égalité des chances).

Des initiatives législatives à l'étude en Bolivie ont été présentées, comme par exemple le projet de loi contre le harcèlement et la violence politique dus à la différence entre les sexes, et le projet de loi de contrôle de la participation démocratique équitable des deux sexes, dont le but est de contrôler les partis politiques pour qu'ils respectent les règlements en vigueur.

2.4 Séance 2: Crise internationale, développement et sexospécificité : implications pour les Amériques

La séance de l'après-midi du 20 novembre a été entièrement consacrée à la question de la crise économique. Le thème ne faisait pas partie de l'ordre du jour initial du Congrès mais s'agissant d'une des premières rencontres parlementaires au niveau hémisphérique depuis que la crise a éclaté, il a été considéré essentiel de l'ajouter au programme.

La séance, animée par le **président du FIPA, le député brésilien Luiz Carlos Hauly**, a permis de capter la perspective des parlementaires du continent sur l'impact de la crise dans les pays de la région et sur les différents groupes de la population, notamment celui des femmes.

2.4.1 Présentations

La première présentation a été donnée par le **député fédéral brésilien Arnaldo Madeira**.

Avant de nous faire part de ses réflexions sur la crise actuelle, le député Madeira a invité les participants à prendre conscience du fait que les discriminations liées au sexe, à la race, et les discriminations des minorités en général, n'étaient pas un problème qui pouvait être résolu

seulement par la volonté politique mais qu'il était nécessaire de connaître et de comprendre la réalité pour pouvoir la modifier.

Il a ajouté que dans le contexte de société globalisée dans lequel nous vivons, pendant la période 2003-2007, le monde est passé par un processus d'expansion économique qui s'est caractérisé par des taux de croissance supérieurs à 5%, et par une augmentation de l'efficacité économique et de la productivité. Il a cité le cas de la Chine et de l'Inde, et l'augmentation des taux d'alphabétisation qui sont accompagnés d'indicateurs d'expansion économique en Europe de l'Est.

Il a cependant expliqué qu'à cause de la crise actuelle, on est passé d'un cercle vertueux à un cercle destructif, avec une forte augmentation de la consommation et des taux d'inflation de chômage, ce qui a provoqué l'effondrement du système à cause du manque de réglementation de l'économie dans son ensemble et de l'incapacité du système à s'autoréguler.

Nous avons donc une perspective de récession retardée, a signalé le député, qui résulte de la volatilité et de l'effondrement de l'intermédiation financière que les gouvernements ne sont pas en mesure de résoudre.

La perte de financement et la concentration financière entre quelques mains –le résultat de la fusion des banques– représentent un risque pour nombre de pays.

Le député a souligné que ceux qui souffrent le plus et prennent davantage conscience de la crise sont les femmes, ce qui est en contradiction avec leur participation précaire dans les espaces de décision et de pouvoir.

Le représentant du Brésil a proposé certaines recommandations dans ce sens :

- Tenir compte de l'importance de consolider la démocratie pour éviter les gouvernements autoritaires.
- Promouvoir, grâce à l'usage de l'Internet, l'obligation de rendre des comptes au niveau public et d'aborder le problème du manque d'éthique de la société.
- Prioriser l'éducation primaire afin de pouvoir affronter le défi qu'impliquent l'économie et la société de la connaissance.

La séance s'est poursuivie sur une présentation de la **députée dominicaine María Estela de la Cruz, représentante de l'Amérique centrale auprès du Comité exécutif du FIPA**, qui a parlé non seulement des impacts de la crise sur la femme mais aussi des occasions qui surgiraient à partir de celle-ci.

Selon la députée, même si tout le monde souffrira des impacts de la récession provoquée par la crise financière internationale (augmentation du chômage, baisse des salaires, travail informel, etc.), les femmes seront les plus touchées en raison de la ségrégation dans le travail due à leur condition sociale, de la division sexuelle du travail et de leur exposition plus importante au travail informel.

La crise a également des conséquences sur la migration féminine et les envois d'argent, selon de la Cruz. En effet, la députée a expliqué qu'une féminisation des flux migratoires s'était produite lorsque les femmes des pays développés se sont incorporées massivement au marché du travail,



La députée dominicaine María Estela de la Cruz.

transférant ainsi les charges de travail domestique sur les femmes immigrantes. Elle a fait allusion à l'analyse du Réseau de commerce et de sexospécificité en Amérique Centrale, selon lequel le modèle de mondialisation cherche une main d'œuvre moins chère, moins conflictuelle et plus disciplinée pour garantir une plus grande rentabilité. Ces secteurs sont les plus touchés lorsque les taux de profit s'effondrent, et la crise est donc aussi en train de compliquer la situation des pays qui dépendent des envois d'argent des immigrés, notamment en Amérique latine.

La députée de la République Dominicaine a présenté deux visions distinctes des effets de la crise sur le travail des femmes ; selon la première analyse, les récessions économiques tendent à renforcer les rôles traditionnels des femmes, par exemple au niveau de la maternité, étant donné qu'elles sont obligées à se retirer du marché du travail pour se consacrer à l'économie domestique de leur foyer ; l'autre analyse tend à être démontrée par des expériences antérieures et soutient que dans les époques de pénuries, les femmes entrent sur le marché du travail. Selon cette dernière analyse, l'insertion peut être précaire et épuisante à cause de la double journée de travail, mais entraîne en même temps une plus grande autonomie. Cette participation de la femme ouvre donc un éventail d'occasions, affirme la députée de la Cruz, qui a ajouté qu'une augmentation du niveau éducatif, professionnel et politique de la femme pourrait être un vecteur de changement positif pour le développement de l'Amérique latine.

La représentante dominicaine a conclu son intervention en disant que cette crise sans précédent marquerait sans aucun doute un tournant dans l'histoire de l'humanité et que les circonstances étaient de plus en plus propices au plein développement de la femme, transformant les centres de pouvoir pour obtenir un monde dans lequel serait garantie l'égalité des chances.

Rosemarie Husbands-Mathurin, présidente de la Chambre des députés de Sainte-Lucie a ensuite pris la parole avec une réflexion sur la perspective des petits États insulaires.

Elle a rappelé que neuf des États insulaires des Caraïbes – parmi lesquels se trouve Sainte-Lucie – appartiennent à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale. Ces États font partie d'un marché unique, ont des services communs, des missions diplomatiques conjointes, des politiques de tourisme et d'aviation civile régionales communes, une monnaie unique, ainsi que des standards régionaux dans des secteurs tels que l'éducation et les politiques visant à protéger les petits marchés insulaires.

Elle a poursuivi en disant que, selon les rapports du PNUD de 2007, les économies des Caraïbes se trouvent dans un état de récession ou de baisse d'activité à cause de la crise énergétique et financière et de la crise alimentaire, qui ont eu un impact sur les revenus de la manufacture, du tourisme et de l'activité agricole de la région.

La députée a ajouté que les pays des Caraïbes ont dû recourir au financement international pour augmenter leurs revenus fiscaux et que ces difficultés macroéconomiques se sont traduites par une augmentation du chômage, des changements dans la composition de la main d'œuvre et une augmentation des taux de criminalité qui oblige les groupes les plus vulnérables à chercher d'autres moyens de subsister, ce qui les expose à davantage de risque. Elle a ainsi abordé le problème des jeunes et des enfants qui n'ont pas accès à l'éducation et à la santé ; elle a aussi signalé que le nombre de femmes et de personnes âgées qui vivent dans la pauvreté et dans de mauvaises conditions sanitaires a augmenté. La représentante de Sainte-Lucie a ajouté que 41% des foyers de la région sont sous la charge d'une femme qui est responsable de l'éducation et de la santé des enfants.

Husbands-Mathurin a abordé quatre secteurs problématiques pour les gouvernements des Caraïbes, notant que même si ceux-ci étaient dotés de ministères responsables des questions de genre ces institutions n'avaient en général ni ressources ni personnel suffisants :

- La violence sexiste : il y a un nombre croissant de cas enregistrés de violence familiale perpétrée contre les femmes et contre les hommes, qui ne font l'objet d'aucune politique ni de stratégies.
- Le VIH-SIDA et les disparités liées au sexe: on constate une plus grande incidence chez les jeunes femmes. Une campagne a été lancée auprès des travailleuses du sexe pour qu'elles prennent conscience de la prévention et des soins spécifiques à cette maladie mortelle.
- La sexospécificité et les migrations : on assiste à un exode massif de travailleurs des Caraïbes, notamment parmi les infirmiers et les enseignants qui quittent leur pays en quête de meilleures conditions de vie. Ces flux migratoires impliquent que ce sont les hommes, plus que les femmes, qui reviennent, ce qui entraîne une baisse des envois de fonds.
- La sexospécificité et les catastrophes naturelles : malgré la création d'un fonds de gestion d'urgence pour assister les communautés victimes de catastrophes, c'est une question qui n'est pas résolue et qui affecte autant les hommes que les femmes.

La représentante de Sainte-Lucie a ajouté que les gouvernements avaient défini une série de programmes et de mesures pour améliorer les chances sociales et économiques des plus démunis et pour mettre en œuvre les engagements des Objectifs de développement du millénaire.

En conclusion, la présidente de la Chambre des représentants de Sainte-Lucie a signalé que la question de la sexospécificité ne faisait pas partie intégrante du programme de développement des Caraïbes. Invoquant le manque de volonté politique, elle a souligné, entre autres, que malgré quelques tentatives (notamment au Belize), il n'existe pas de budget tenant compte des sexospécificités.

La dernière présentation de l'après-midi était celle de la **sénatrice Minerva Hernández, du Mexique.**

La représentante du Mexique a abordé les fondements et les caractéristiques de la crise et plus spécifiquement, son impact sur l'économie mexicaine que les indicateurs économiques nationaux et internationaux signalent déjà.

Elle a souligné qu'une des leçons que nous enseigne cette crise est que le marché ne peut pas s'autoréguler et que, dans les conditions actuelles, l'État doit être plus attentif et vigilant, et sa politique monétaire et économique doit être accordée aux besoins de croissance pour éviter des phénomènes tels que les dévaluations constantes de la monnaie face au dollar.

Quant à l'impact de la crise sur les femmes, la sénatrice a noté qu'au Mexique, comme dans d'autres pays, on s'attendait à une baisse de l'offre d'emploi dans les secteurs féminins étant donné que traditionnellement les femmes sont les premières à quitter l'activité productive et qu'elles rencontrent aussi davantage de difficultés à entrer sur le marché du travail.

À cela s'ajoute le fait, a poursuivi la sénatrice, que les femmes qui gèrent l'économie des foyers ou celle d'autres secteurs – professionnel ou personnel– devront faire de gros efforts pour adapter leur revenu à leurs besoins les plus pressants.

Dans ce sens, a affirmé la sénatrice mexicaine, il faut reconnaître et valoriser le travail de reproduction familiale non rémunéré effectué par les femmes, afin de les inclure et de leur donner une visibilité dans les comptes nationaux.

Elle a en outre indiqué que, si la plupart des plans économiques se centrent sur la femme du milieu rural et paysan, ceux-ci ne s'intéressent aux femmes rurales et en situation de pauvreté que sur le plan des politiques en matière de productivité, ce qui constitue une grave limitation pour l'accès des femmes au développement.

Elle a aussi mis en exergue l'impact significatif que la crise aurait sur le secteur éducatif. Ainsi, a-t-elle expliqué, à cause des réductions du revenu familial, les familles les plus pauvres auront moins de ressources pour envoyer leurs enfants à l'école et ceux qui y vont actuellement devront la quitter par manque de ressources pour soutenir leur éducation, et ils entreront donc sur le marché du travail informel pour aider à soutenir l'économie familiale. On assiste ainsi à un recul non seulement au niveau personnel mais aussi du pays dans son évolution.

La sénatrice a exposé les premiers efforts déployés par le Congrès de l'Union au Mexique pour affronter la crise qui se reflète dans la politique économique de l'année 2009. Elle a ajouté que le budget assigné au poste des femmes et de l'égalité entre les sexes s'élevait à près de 9 milliards de pesos, presque le triple du budget de 2006 qui était à peine de 3 milliards de pesos.

Parmi les postes approuvés, la sénatrice a souligné les programmes destinés aux femmes pour le financement de logements, les fonds de micro-financement pour les femmes rurales, ceux destinés à la santé reproductive et à l'égalité entre les sexes dans la santé, et les programmes de garderies d'enfants pour les mères qui travaillent.

Finalement, la sénatrice a souligné l'utilité d'un budget public centré sur l'équité entre les sexes, étant donné que c'est un instrument d'analyse qui permet de reconnaître l'attention que les gouvernements portent aux besoins, aux privilèges, aux droits et aux fonctions différenciées que les femmes et les hommes ont dans la société et qui donnent lieu à une situation d'inégalité sociale.

2.4.2 Discussion

Au cours du débat, animé par le président du FIPA, les déléguées suivantes ont pris la parole : **María Sumire, membre du Congrès péruvien, la sénatrice de Grenade Pemba Braveboy, la sénatrice bolivienne María Esther Udaeta, la spécialiste uruguayenne Alma Espino, la députée guatémaltèque Otilia Lux, la députée brésilienne Thelma de Oliveira, la députée de Cuba Elsa Rojas Hernández, le député de Haïti Jean Beauvois Dorsonne, la sénatrice de Bolivie Tomasa Yarhui** et des représentants de la société civile.

La nécessité de conciliation entre le travail productif et reproductif a été le thème principal du débat. Plusieurs participants ont insisté sur le fait qu'il fallait reconnaître la valeur économique du travail au foyer, et qu'en même temps il fallait donner aux femmes des chances professionnelles en échange de salaires égaux pour les femmes et pour les hommes. L'inaptitude du marché à résoudre cette problématique et l'importance du rôle de l'État qui en découle ont été soulignés, de même que l'importance de la collaboration entre les femmes et les hommes ; on a également signalé la nécessité de consacrer davantage d'efforts à combattre la corruption à travers la mise en pratique de lois nationales et internationales.

La sénatrice bolivienne María Esther Udaeta a présenté le texte de projet de nouvelle Constitution bolivienne et le « Programme législatif Femmes 2008-2011 » comme exemple de texte tenant compte de la perspective d'équité entre les sexes.

Le député Haully a conclu la séance de travail en demandant aux parlements représentés d'unir leurs efforts pour affronter les défis imposés par la crise et les transformer en solutions.

2.5 Séance 3: Politiques sociales, sexospécificité et développement

La deuxième journée de travail a commencé par une séance portant sur des thèmes de politique sociale, animée par la **sénatrice colombienne Gloria Inés Ramírez**. La sénatrice a lancé la réflexion sur la question du développement durable dont les principaux axes devaient être l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

2.5.1 Présentations

Rodrigo Uprimny, du centre de recherches **De Justicia**, a demandé aux participants de réfléchir sur l'utilité d'adopter une approche des droits de la personne tenant compte des sexospécificités comme moyen de conférer davantage de légitimité et de poids aux politiques sociales.

Pour expliquer la façon dont pourrait être mise en œuvre cette approche, l'expert a fait un rapprochement avec la politique criminelle qui a assumé une approche des droits de la personne en respectant ces droits dans sa conception, par exemple en garantissant un procès en bonne et due forme. Pour avoir une approche sérieuse des droits de la personne dans les politiques sociales, a-t-il précisé, il faut d'abord interpréter de manière adéquate le contenu des droits sociaux et ensuite respecter les principes transversaux des droits humains – à l'aide d'un système d'indicateurs et de suivi pour étudier la progression. En troisième lieu, il faut reconnaître qu'il existe des approches différentielles, ce qui signifie que les politiques sociales et économiques ne peuvent pas être neutres en terme de genre parce qu'elles affectent différemment les hommes et les femmes.

Une approche tenant compte des sexospécificités –a-t-il souligné– tient compte des impacts différenciés des politiques sociales et des droits des femmes.

Il a ensuite exposé les avantages de cette approche soucieuse des sexospécificités :

- Une plus grande cohérence sur le plan des valeurs au sein de la société. Si les normes et les traités qui ont été approuvés ne sont pas respectés ou mis en œuvre lors de la formulation des politiques respectives, des incohérences apparaissent.
- La durabilité et l'harmonie institutionnelle des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.
- Une plus grande légitimité sociale et politique des politiques économiques et sociales, puisqu'elles correspondent aux valeurs proclamées par la société.
- De meilleures politiques sociales, étant donné que cette approche permet de détecter les discriminations afin de les corriger et de construire ainsi des sociétés plus justes et équitables.

À la fin de sa présentation, Rodrigo Uprimny a affirmé qu'une nouvelle occasion d'adopter cette approche était apparue et qu'il fallait en profiter. Il a mentionné le fait que, à cause de l'échec des politiques des années soixante-dix et quatre-vingt, et des limites des politiques mises en œuvre dans les années 1990, des institutions telles que la BID et la CEPAL ont adopté des approches soucieuses des droits sociaux, telles que l'universalisme fondamental et la cohésion sociale.

La séance s'est poursuivie par les interventions des spécialistes **Vivian Roza et María Elena Muñoz, de l'Unité de diversité et de genre de la Banque interaméricaine de développement.**

Vivian Roza a parlé de l'incorporation d'une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans le programme législatif de la région et de sa relation avec la participation politique de la femme.

Pendant la dernière décennie, a-t-elle rappelé, on a constaté une croissance importante du nombre de lois, de politiques publiques et de programmes liés aux droits de la femme, comme le sont les réformes du code de la famille, et l'adoption de lois contre la violence domestique et la discrimination, le harcèlement sexuel, la paternité responsable, la santé reproductive et le féminicide, entre autres.

Cette augmentation des lois et des politiques en faveur de la femme est due à différents facteurs liés à la réapparition du mouvement international des femmes, à l'adoption d'accords et de conventions internationales en faveur de la femme comme le Programme d'action de Beijing, aux progrès des droits de la personne de la femme dans le droit international, aux ouvertures culturelles, à la mondialisation, à la démocratisation et aux autres changements dans la vie des pays de la région.

Un des facteurs qui a le plus contribué à une meilleure représentation des intérêts de la femme –a-t-elle dit– est la participation croissante des femmes au sein des parlements pendant ces vingt dernières années.

Elle a signalé qu'à partir des années 1990, la participation des femmes a énormément augmenté. Par exemple, si l'on part de la moyenne de 5% en 1990 dans les deux chambres, la représentation féminine dans les parlements est passée à 18% en 2008. Même si la proportion de femmes législatrices dans les Amériques – qui est de 21%– est au dessous de celle des pays nordiques, elle se situe quand même au dessus de la moyenne mondiale. La moyenne pour l'Amérique latine et les Caraïbes est supérieure à celle des États-Unis mais inférieure à celle du Canada.

Malgré les progrès réalisés, toujours selon Vivian Roza, les brèches d'équité entre les hommes et les femmes au niveau des postes de représentation politique continuent à être élevées. La croissance est inégale au sein de la population, avec des femmes indigènes et afro-descendantes qui sont encore majoritairement absentes des positions publiques de prise de décisions, même dans les pays où une partie importante de la population est indigène ou afro-descendante. Les femmes souffrent de niveaux multiples et cumulatifs de discrimination liée au sexe, à l'ethnie et à la classe sociale. Finalement, Roza a souligné que le progrès avait été volatile étant donné que ce que l'on a obtenu dans un cycle politique s'est perdu dans le suivant.

Elle a expliqué que malgré les variations entre pays et au sein de la population, la croissance dans la participation de la femme au sein des parlements coïncide avec cette augmentation sans précédent dans l'approbation de lois liées aux droits de la femme. Roza a ajouté que parmi tous les progrès législatifs obtenus par les femmes pendant les années quatre-vingt-dix, un des plus importants avait été l'adoption d'une loi de quota par treize pays latino-américains. Elle a souligné que ces quotas ont donné lieu à une plus forte présence des femmes dans les législatures (de l'ordre de 12 %), ce qui montre leur efficacité pour augmenter la représentation politique de la femme dans la région. Elle a toutefois précisé que l'effet des quotas avait varié d'un pays à l'autre.

Les femmes impulsent également de nouveaux projets de loi qui aspirent à revoir les modèles de politiques sociales existants pour les transformer en modèles visant à récupérer la couverture universelle de bénéfices essentiels homogènes et adéquats, fondamentalement octroyés sur la base des principes de citoyenneté. Cette approche, nommée universalisme fondamental, vise à promouvoir un ensemble de services de couverture universelle qui répondent à des standards de qualité pour tous et cherche à renverser la vision des politiques compensatoires et résiduelles pour consolider les droits. Ce modèle, qui n'est pas nouveau selon la représentante de la BID, insiste sur

le fait que l'accès aux biens et aux services doit être lié à la condition de citoyenneté et non pas à des dons ou à des influences. Ces droits doivent être universels pour pouvoir consolider une société en même temps démocratique et égalitaire. De cette manière, indépendamment du sexe, de l'ethnie, de la condition professionnelle, du revenu, de la région ou de l'affiliation politique, il existera un ensemble de protections de base garanties par l'État.

Vivian Roza a d'autre part nommé différents facteurs qui favorisent l'inclusion d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'ordre du jour législatif. Ainsi, a-t-elle mentionné, la capacité croissante des organisations de la société civile à suivre l'action législative et à soutenir les femmes parlementaires, l'influence croissante des caucus de femmes et des instituts nationaux responsables de la condition féminine, et la gestion et coordination des caucus de femmes au parlement avec les organisations sociales de base. Elle a également souligné l'importance d'avoir une opinion publique relativement mobilisée en faveur de l'incorporation de la sexospécificité dans les politiques publiques et de la participation politique des femmes.

À la fin de sa présentation, elle a expliqué que la transversalisation de la démarche soucieuse de l'équité entre les sexes impliquait une stratégie visant à ce que les préoccupations et les expériences des femmes, comme celles des hommes, fassent partie de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle et de l'évaluation des politiques et des programmes dans toute la sphère politique, économique et sociale de façon à ce que les femmes et les hommes puissent en bénéficier équitablement et que les inégalités ne soient pas perpétuées. À ce propos, elle a mentionné cinq mécanismes essentiels pour relever ce défi :

- Augmenter la représentativité des parlementaires par une plus grande participation des femmes, des indigènes et des afro-descendants.
- Améliorer les voies de communication entre les parlementaires et les femmes qu'ils/elles représentent.
- Incorporer une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans la reddition de comptes parlementaires, consolider et créer des mécanismes de reddition de comptes à la société civile et aux médias – tels que des rapports annuels, des dialogues et des évaluations citoyennes– et renforcer ou créer des bureaux ou secrétariats d'équité entre les sexes et de droits de la personne des femmes, afin d'assister les législateurs dans leurs tâches. Former les législatrices et leurs équipes de travail sur les questions liées à l'équité entre les sexes.
- Assurer l'application, le suivi et le financement de la législation liée à l'équité entre les sexes qui existe à l'heure actuelle.



Les membres du Congrès péruvien Juana Huancahuari et Hilaria Supa.

La dernière présentation de la séance était celle de la spécialiste **María Elena Muñoz**, qui a parlé de la banque de données de législation autochtone de la BID.

María Elena Muñoz a expliqué que cette banque de données présente différents systèmes juridiques et peut être utilisée comme aide à l'élaboration de politiques, de stratégies et d'opérations de la BID. Cette banque de données facilite le travail de la BID et permet d'incorporer les droits inhérents à la diversité culturelle dans ses activités. Cet outil peut servir à la conception

de politiques et de stratégies incorporant les particularités culturelles et les stratégies de développement et de survie des peuples autochtones.

La banque de données comprend des législations nationales et internationales, des normes en vigueur jusqu'à l'année 2006 et des législations nationales spécifiques des peuples indigènes (non pas le droit interne indigène ou le droit national général).

Grâce à cette banque de données, on a pu constater que la législation reflète des changements importants du point de vue de l'intégration et de l'assimilation dans le domaine de la reconnaissance du multiculturalisme. En effet, toujours selon María Elena Muñoz, la législation reflète aujourd'hui des changements dans les revendications indigènes tels que la reconnaissance de l'autonomie, la reconstruction culturelle, l'ethno-éducation, les gouvernements locaux, la participation nationale, régionale et locale, l'économie (le développement et identité), la justice autochtone et la gestion des ressources naturelles. Certaines normes s'inscrivent dans le champ du pluralisme juridique (autonomie, juridiction indigène, gestion du territoire).

María Elena Muñoz a également résumé la méthodologie qui avait été utilisée dans la réalisation de ce projet. Pour la compilation de textes législatifs, l'ensemble de la législation de chaque pays a été inclus à travers vingt entrées et sous-entrées à différents niveaux. Par ailleurs, un système de pondération a été établi pour la construction de l'index des législations indigènes. Elle a également expliqué que les législations étaient évaluées qualitativement et organisées en cinq catégories fondamentales : droits culturels, droits économiques, territoriaux et environnementaux, juridiction indigène spéciale, droits politiques et droits sociaux.

À la fin de sa présentation, elle a ajouté que la BID était disposée à améliorer la banque de données pour qu'elle devienne un outil utile pour les parlementaires, les gouvernements, la population indigène et le secteur académique.

Pour lire les présentations de Vivian Roza et María Elena Muñoz en format PowerPoint, veuillez vous rendre sur le site Internet du FIPA www.e-fipa.org

2.5.2 Discussion



La sénatrice Hyacinth Bennett, de Jamaïque, et la sénatrice mexicaine Judith Díaz.

Les parlementaires **Tomasa Yarhui, de Bolivie; Judith Díaz, du Mexique; Hyacinth Bennett, de Jamaïque; Otilia Lux, du Guatemala; Juana Huanchuari, du Pérou; María Estela de la Cruz, de la République Dominicaine; María Mercedes Maciel Ortiz, du Mexique et Hilaria Supa Huamán, du Pérou** ont pris la parole pendant la discussion sur les politiques sociales.

On a signalé, entre autres questions, le besoin de se centrer sur les femmes indigènes par le biais de la formation et du soutien au développement de nouvelles législations. Dans ce sens, on a fait allusion au potentiel de la banque de données de législation indigène de la BID comme instrument de suivi. L'accent a été mis sur le rôle des médias et sur leur fonction sociale dans l'élimination des stéréotypes diffusés sur les femmes. Une fois de plus, on a mentionné le besoin d'une plus grande collaboration entre les hommes et les femmes.

En ce qui concerne les initiatives législatives, on a mentionné la réforme légale sur la représentation politique au Mexique qui a permis d'atteindre 40 % de participation féminine grâce à l'accord entre les femmes et tous les partis politiques ainsi que la loi approuvée en République Dominicaine pour obliger les partis politiques à respecter une participation proportionnelle de femmes.

On a également fait remarquer que le programme de la rencontre ne mettait pas assez l'accent sur le thème de l'équité entre les sexes et de la violence politique, et qu'il serait intéressant d'étudier des expériences menées dans ce domaine, comme la Loi colombienne de réparation des victimes de conflits.

2.6 Séance 4: Débat sur la durabilité environnementale et l'équité entre les sexes

L'analyse du thème de la durabilité environnementale et de l'équité entre les sexes a pris la forme d'un débat ouvert entre les participants, animé par **Juana Aidé Huancahuari Páucar, membre du Congrès du Pérou.**

La sénatrice María Esther Udaeta, de Bolivie; la députée Elsa de Guadalupe Conde Rodríguez, du Mexique; María Sumire, du Congrès du Pérou; la députée Otilia Lux, du Guatemala et la sénatrice Severina Pérez Cahuapaza, de Bolivie ont participé au débat.

Juana Huancahuari a ouvert le débat en présentant certaines propositions législatives qui permettraient de régler les thèmes du programme environnemental notamment en matière de changement climatique, de déforestation et de biodiversité.

La sénatrice Udaeta a présenté les résultats de « l'audit de l'équité entre les sexes dans les secteurs de l'assainissement de base et de l'irrigation en Bolivie ». Cet audit était destiné à évaluer les résultats de l'investissement dans le secteur d'assainissement de base, d'irrigation, de sécurité alimentaire, et leur impact sur les conditions de vie des femmes et de leurs familles.

La députée Conde a fait part au public des conclusions du Troisième congrès mondial de la femme dans la politique et la gouvernance qui s'est tenu aux Philippines du 19 au 22 octobre 2008, et qui était centré sur « l'équité entre les sexes et les changements climatiques ». Elle a signalé que, comme les changements climatiques et les catastrophes naturelles ont un impact différent sur les hommes et sur les femmes, il est important de légiférer dans ce domaine selon une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Elle a aussi souligné le besoin d'élaborer des politiques publiques pour agir en cas de catastrophes naturelles et en vue de leur prévention et d'investir dans le développement des communautés autochtones et paysannes pour qu'elles coopèrent à la conservation des ressources naturelles.

Au cours de ces interventions, on a signalé le besoin d'adopter une vision pluriculturelle et une approche d'équité entre les sexes tenant compte des connaissances des peuples autochtones dans le domaine de la rationalisation des ressources humaines et dans l'élaboration de la législation minière et environnementale.

2.7 Séance 5: Démocratie, réformes politico-électorales et équité entre les sexes

La dernière séance thématique a été dirigée par la **sénatrice colombienne Elsa Gladys Cifuentes** qui a invité les participants à réfléchir sur ce qui avait été dit au cours du congrès concernant la

participation politique des femmes qu'elle a qualifié de « précaire » dans son propre pays. La sénatrice a également demandé son soutien à la communauté internationale pour lancer une campagne de sanctions électorales permettant une amélioration dans ce domaine.

2.7.1 Présentations

Oscar Sánchez, spécialiste en gouvernance démocratique du PNUD, a commencé la séance par une réflexion sur le concept de démocratie de citoyens et de citoyennes découlant du *Rapport sur l'état de la démocratie en Amérique latine*, publié par le PNUD en 2004.

Oscar Sánchez a invité les participants à se demander, en premier lieu, quels avaient été les résultats du processus de démocratisation commencé il y a vingt ans en Amérique latine. Il a signalé que, même si les élections étaient maintenant démocratiques, les résultats faisaient encore défaut au chapitre de l'inclusion sociale et du respect des droits de la personne, en particulier ceux des femmes et des enfants qui sont dans une situation de pauvreté.

« Comment définir alors la démocratie ? » a demandé le représentant du PNUD. « Comme un système de sélection de gouvernements doté d'une participation pluraliste ? Comme un modèle d'État qui respecte les droits, qui possède des institutions qui se contrôlent entre elles et établissent des mécanismes de participation entre l'État et la société civile ? Ou encore comme un type de société dans laquelle la richesse et le bien-être sont distribués équitablement ? ».

Selon Sánchez, les réseaux de la démocratie en tant qu'universalité des droits appartiennent à cette conception. On part d'un concept normatif, d'un ensemble de valeurs sur le type de société que forme la démocratie, ce qui a été dénommé « le développement humain » par les Nations Unies. Cela signifie que l'on ne parvient à mettre en œuvre un changement que si les êtres humains, les hommes et les femmes, obtiennent davantage de libertés et voient augmenter les possibilités de développer leur projet de vie et d'appartenir à une société inclusive. Par conséquent, la démocratie est profondément attachée au concept de progrès qui s'articule sur la notion de citoyenneté.

Tous les êtres humains, de par le fait d'être des citoyens, jouissent d'un ensemble de droits civils, politiques, sociaux, économiques, culturels et collectifs qui leur donnent une dignité et se traduisent par une citoyenneté intégrale en tant que conception de base de la démocratie.

Andrew Ellis, de International IDEA, a ensuite pris la parole et a présenté une étude sur les systèmes électoraux et la participation des femmes.

Il a d'abord rappelé que même si on avait atteint 18% de participation féminine dans les législatures du monde, l'objectif de 30% établi à Beijing était loin d'être atteint. En Amérique latine, seul trois pays – l'Argentine, le Costa Rica et Cuba – ont atteint cet objectif.

Il a ensuite énoncé les facteurs qui ont un impact sur la représentation de la femme :

- Les types de systèmes électoraux : majoritaires, proportionnels ou mixtes.
- L'introduction du système de quota (qui existe dans 95 pays) dans la Constitution politique ou dans la législation ou encore de manière volontaire par les partis politiques.
- L'importance du district électoral, qui détermine le nombre de personnes qu'un parti peut nommer : plus les districts sont grands plus il y a de possibilités de parvenir à un équilibre dans la participation des deux sexes dans la législature.

- L'importance du parti : un plus grand nombre de candidats élus appartenant au même district et au même parti augmente la possibilité d'équilibre entre les deux sexes.
- La formule électorale qui favorise le plus la compétition : beaucoup de partis dans la législature et moins de votes en blanc ou de vote annulés.

Andrew Ellis a ajouté que l'on pouvait aussi adopter des formes de combinaison entre systèmes électoraux et quotas féminins pour obtenir un effet maximum ; par exemple, un système de listes fermées qui définiraient l'ordre des candidats, comme dans le système « zèbre ».

Il a signalé que dans le cas des listes ouvertes, dans lesquelles les candidats sont placés en ordre de façon à voter pour des candidats individuels et non pas pour les partis, le problème qui pouvait se présenter était que les femmes n'obtiennent que les derniers sièges.

Parmi les autres facteurs dont il faut tenir compte, il a mentionné les facteurs culturels, les préférences des votants, les procédures de nomination utilisées par les partis, les financements des partis, les sanctions ou amendes infligées pour ne pas avoir respecté la loi de quotas, l'importance de la participation des médias pour que les femmes fassent l'objet d'une couverture médiatique équilibrée, etc.

Enfin, il a rappelé que le respect de la loi électorale dépend de la rigidité avec laquelle elle est appliquée.

Le dernier exposé de la journée a été présenté par **Raúl Alconada Sempé, conseiller senior du Secrétariat aux Affaires politiques de l'Organisation des États américains (OEA).**

Après avoir rappelé l'engagement de renforcer les liens entre le FIPA et l'OEA, Raúl Alconada Sempé a partagé certaines réflexions sur la situation de la démocratie et de la femme dans les Amériques. Il a fait mention du *Rapport sur la démocratie* du PNUD, qui analyse les conséquences du retour à la démocratie dans la région. Il a expliqué que les résultats de ce rapport ont permis de constater que la pauvreté et l'inégalité avaient augmenté, une réalité difficile à comprendre étant donné que l'on ne peut plus l'associer à la dictature.

À la lumière de ces réflexions, le représentant de l'OEA a invité les participants à considérer la démocratie comme un système destiné à organiser et à distribuer le pouvoir. Pour amener l'audience à réfléchir, il a posé la question suivante : « Comment se soutient ledit système ? Qu'est-ce qui manque puisque nous avons nous-mêmes choisi nos gouvernants ? Pourquoi y a-t-il un noyau de pouvoir auquel personne ne touche et dont sont victimes les hommes et les femmes ? »

Il a rappelé que les femmes affirment qu'elles ont beau jouir des droits que leur donnent les quotas, on ne leur permet pas de réviser les structures, et il s'est demandé ce que l'on pouvait faire, alors, pour corriger un système de démocratie libérale et comment il fallait traiter avec les médias lorsque ceux-ci ont leurs propres intérêts économiques.

Finalement, Raúl Alconada Sempé a proposé quelques pistes pour répondre à ces toutes ces questions :

- Ne pas considérer que les femmes appartiennent à un groupe homogène.
- Financer la formation et la participation de la femme en politique.

- Donner une autonomie aux juges électoraux pour qu'ils puissent infliger des sanctions et garantir le respect des lois et des conventions, en tenant compte du fait que celles-ci ont une valeur relative.

2.7.2 Discussion

Après avoir écouté les présentations, la modératrice **Elsa Gladys Cifuentes, sénatrice de Colombie**, a ouvert le débat. **La congressiste Hilaria Supa Huamán, du Pérou; la sénatrice Céline Hervieux-Payette, du Canada; la députée Magda Rodríguez, de la République Dominicaine; la sénatrice Tomasa Yarhui, de Bolivie; la députée Otilia Lux, du Guatemala; la députée Martha Tagle Martínez, du Mexique; la députée Olga Marta Corrales Sánchez, de Costa Rica et la présidente de l'Assemblée de Dominique, Alix Boyd-Knights**, ont pris la parole tour à tour.



Conversation entre des députés d'Haïti et de la République Dominicaine.

Un des principaux thèmes de discussion a été la difficulté de passer de la loi à l'action, autant dans l'application des traités internationaux et des déclarations de l'ONU que dans la législation électorale au niveau national. Plusieurs participants ont appuyé l'idée d'un changement de stratégie consistant à imposer des sanctions électorales aux partis qui n'appliquent pas les lois de quota et les règles en faveur de la participation féminine. On a notamment mentionné le cas du projet de loi de contrôle démocratique pro équité entre les sexes de la Bolivie qui implique des sanctions de la Cour nationale électorale et du

Ministère public.

Le thème suivant a été celui des médias qui déforment l'image de la femme politique, et qui ne donnent aucune visibilité à la question de l'équité entre les sexes. Étant donné qu'il serait inadéquat de résoudre ce problème par l'intermédiaire d'un mécanisme légal, il a été proposé de conclure des alliances entre les organisations internationales et les organisations de la société civile afin de donner aux journalistes une formation et de les sensibiliser aux questions d'équité entre les sexes.

L'accent a été mis sur l'importance des financements publics assignés aux campagnes de femmes candidates comme moyen de promouvoir véritablement la participation de la femme dans les structures de pouvoir des partis politiques et de parvenir à la parité au chapitre des candidatures. La représentante de Costa Rica a indiqué dans ce sens que la Commission de décentralisation de son Assemblée avait approuvé une proposition pour parvenir à 50 % de participation de la femme.

Comme pendant tout le reste du congrès, le besoin de construire des systèmes politiques plus soucieux en particulier de la participation de la femme autochtone a été souligné.

2.8 Séance 6: Recommandations pour l'ébauche d'un programme législatif et pour le développement d'une stratégie de suivi

La dernière séance de travail a été consacrée à la révision et à l'analyse des recommandations proposées au cours des cinq séances thématiques. La **présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, la sénatrice Cecilia López de Colombie**, a coordonné la séance, avec le soutien de l'**ex-présidente du FIPA, la sénatrice canadienne Céline Hervieux-Payette**.

Les recommandations principales émanant de chaque séance thématique du congrès ont été lues : politiques économiques et équité entre les sexes; politiques sociales et équité entre les sexes ; durabilité environnementale, équité entre les sexes et démocratie, réformes politico-électorales et équité entre les sexes.

Chaque recommandation a été approuvée à l'unanimité. Afin de garantir un suivi efficace, il a été demandé aux participants de présenter leurs recommandations à leur chambre législative respective et que chaque parlement membre désigne un représentant pour informer régulièrement le FIPA des progrès réalisés dans leur mise en œuvre.

(Les recommandations apparaissent dans la section 3 du présent rapport.)

2.9 Clôture

L'événement a pris fin sur une allocution de l'ex-présidente du FIPA.

La sénatrice Céline Hervieux-Payette a souligné que, même au Canada, l'application de l'équité entre les sexes était une lutte au quotidien. À propos des indicateurs du Forum économique mondial qui évaluent la taille de la brèche entre les sexes, elle a signalé que le Canada était passé de la 18^e place à la 31^e dans le classement mondial, derrière plusieurs pays en voie de développement.

La législature s'est déclarée profondément satisfaite des échanges qui s'étaient tenus pendant les deux journées de travail et du leadership démontré par les femmes et les hommes parlementaires présents.

Elle a chaleureusement félicité la présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques pour l'immense effort réalisé pour cette rencontre qui avait été une réussite. Elle a remercié le Sénat de la République de Colombie pour avoir cédé son enceinte pendant la durée du Congrès, et *Fundación Agenda Colombia* pour sa collaboration dans la co-organisation de l'activité avec le FIPA.

La sénatrice a également remercié la BID, la compagnie General Motors, UNIFEM, International IDEA et le PNUD, pour leur soutien financier. Elle a aussi exprimé sa gratitude à l'OEA et aux différentes institutions qui avaient contribué à l'organisation de ce congrès en facilitant la participation de nombreux experts.

Le Congrès a été déclaré clos.



Cecilia López, hôte de la rencontre et Céline Hervieux-Payette, ancienne présidente du FIPA

3. Recommandations

Approuvées à l'unanimité le 21 novembre 2008.

Nous, femmes et hommes parlementaires des Amériques, réunis pour le congrès « Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques » les 20 et 21 novembre 2008 à Bogotá, Colombie, faisons les recommandations suivantes, à être présentées à nos parlements respectifs :

Politiques économiques et équité entre les sexes

- Entamer le processus de construction d'un plan d'action pour que les parlements d'Amérique aient un plus grand rôle à jouer dans les questions de développement et que celles-ci tiennent compte de l'équité entre les sexes.
- Inclure une perspective d'équité entre les sexes de façon centrale et transversale dans la formulation des budgets publics aux niveaux central, régional et local, de façon à ce que ceux-ci soient équilibrés et durables et qu'ils ne se traduisent pas par des programmes et des projets isolés ayant un caractère marginal ou subsidiaire.
- Reconnaître, dans la négociation d'accords commerciaux, la nécessité de rendre visible et de rémunérer justement le travail des femmes, de façon à ce que ceux-ci se traduisent par des emplois formels avec des garanties de protection et d'assurance sociale.

Crise internationale, développement et équité entre les sexes: implications pour les Amériques

- La crise globale frappe plus particulièrement la femme, mais les crises peuvent aussi donner place à des opportunités. Il faut donc travailler de façon créative pour que le nouvel ordre à être mis en place ne soit pas simplement une retouche à l'ordre actuel, mais bien une chirurgie profonde partant d'une vision intégrale globale et durable, et qu'il permette d'éliminer l'inégalité entre les sexes ainsi que bien d'autres inégalités existantes aujourd'hui.
- Adopter de nouveaux critères pour établir la compétitivité économique des pays, en s'assurant que cela ne conduise pas à la précarisation des salaires et à d'autres formes d'exploitation.
- Redéfinir la relation existante entre le travail productif et reproductif afin que femmes et hommes jouent un rôle prépondérant dans les deux sphères.

Politiques sociales, équité entre les sexes et développement

- Assumer une optique des droits sociaux et en particulier d'équité entre les sexes dans l'ébauche des politiques sociales, prenant en compte que cela représente un volet d'opportunités ou un scénario propice au dialogue entre le domaine social et l'équité entre les sexes.
- Reconnaître les avantages que représente l'inclusion d'une perspective d'équité entre les sexes dans les politiques sociales: (i) Cohérence de valeur entre la législation et la réalité; (ii) maintien institutionnel des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaire; (iii) une plus grande légitimité sociale et politique; et (iv) de meilleures politiques sociales, car cela permettra de détecter les discriminations existantes et de les corriger.

- Les droits de la personne doivent être reconnus dans les politiques sociales comme c'est le cas avec les politiques criminelles.

Développement environnemental durable et équité entre les sexes

- Développer de nouveaux paradigmes de développement environnemental durable et d'équité entre les sexes.
- Tenir compte de la culture et de la dignité des peuples indigènes dans le développement durable.
- Effectuer un audit des investissements réalisés dans le développement des ressources naturelles selon une perspective d'équité entre les sexes.

Démocratie, réformes politico-électorales et équité entre les sexes

- Promouvoir l'articulation du pouvoir législatif avec les organisations sociales de base pour assurer l'exécution de la loi des quotas.
- Sensibiliser les médias en ayant pour objectif de rendre visible la participation politique de la femme et de transformer les stéréotypes sexuels.
- Proposer un financement public de la participation politique favorisant l'inclusion de la femme.

CECILIA LÓPEZ MONTAÑO

Sénateur de Colombie
Présidente du Groupe des femmes
parlementaires des Amériques du FIPA

CÉLINE HERVIEUX-PAYETTE

Sénateur du Canada
Ex-présidente du FIPA

Juana Laverde Castañeda

Rapporteur

4. Annexes

4.1 Annexe 1 – Pays et délégués participants

DÉLEGUÉS

Bolivie

Severina Pérez Cahuapaza, sénatrice
María Esther Udaeta, sénatrice
Tomasa Yarhui, sénatrice
María Teresa Nuñez de Arauz, députée

Brésil

Thelma de Oliveira, députée
Luiz Carlos Jorge Haully, député (président du FIPA)
Arnaldo Madeira, député

Canada

Céline Hervieux-Payette, sénatrice

Colombie

Elsa Gladys Cifuentes, sénatrice
Nancy Patricia Gutiérrez Castañeda, sénatrice
Cecilia López Montaña, sénatrice (hôtesse de la rencontre, présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques du FIPA)
Gloria Inés Ramírez, sénatrice

Costa Rica

Olga Marta Corrales Sánchez, députée

Cuba

Elsa Rojas Hernández, députée

Dominique

Alix Boyd-Knights, présidente de l'Assemblée

Grenade

Pemba Braveboy, sénatrice

Haïti

Audne Alcide, député
Jean Beauvois Dorsonne, député
Jean Claude Lubin, député

Guatemala

Otilia Inés Lux García, députée

Jamaïque

Hyacinth Bennett, sénatrice

Mexique

Judith Díaz Delgado, sénatrice
Minerva Hernández Ramos, sénatrice
Irene Aragón Castillo, députée
Elsa de Guadalupe Conde Rodríguez, députée
María Mercedes Corral Aguilar, députée
María Mercedes Maciel Ortiz, députée
Marisol Mora Cuevas, députée
Ana María Ramírez Cerda, députée
Martha Angélica Tagle Martínez, députée

Pérou

Juana Aidé Huancahuari Páucar, membre du Congrès
María Sumire, membre du Congrès
Hilaria Supa Huamán, membre du Congrès

République dominicaine

María Estela de la Cruz, députée
Yuderka de la Rosa, députée
Magda Rodríguez, députée

Sainte-Lucie

Rosemarie Husbands-Mathurin, présidente de la Chambre des députés

Conférenciers

Raúl Alconada Sempé, Organisation des États américains
Andrew Ellis, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
Alma Espino, Centre interdisciplinaire d'études sur le développement – Uruguay
María Elena Muñoz, Banque interaméricaine de développement
Vivian Roza, Banque interaméricaine de développement
Oscar Sánchez, Programme des Nations Unies pour le développement – Colombie

RAPPORTEUR

Juana Laverde Castañeda

FUNDACIÓN AGENDA COLOMBIA

Carlos Alberto García
Millerlady López Betancur
Eduardo Rojas

SECRÉTARIAT TECHNIQUE DU FIPA

Emmanuelle Pelletier

AUTRES PARTICIPANTS

Marie-Édith Hilaire, Centre parlementaire – Canada
Patrick Joseph, Parlement d'Haïti
Danielle Labonté, Parlement du Canada
Iliana Pereyra, Réseau d'éducation populaire des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes – Uruguay

4.2 Annexe 2 – Programme

Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques du FIPA et Fundación Agenda Colombia vous invitent au Congrès d’hommes et de femmes parlementaires:

“Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d’équité entre les sexes”

Ordre du jour

Bogotá, Colombie, 20 et 21 novembre 2008

Mercredi, 19 novembre 2008		
Après-midi et soir		Transfert des participants de l’aéroport international Eldorado de Bogotá à l’hôtel Crowne Plaza Tequendama.
Jeudi, 20 novembre 2008		
8h00		Rencontre dans le hall d’entrée de l’hôtel Crowne Plaza Tequendama et transfert au Capitole national
8h30	9h00	Inscriptions
9h00	10h00	<p>Cérémonie d’ouverture <i>Capitole national, enceinte du Sénat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bruno Moro <i>Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement en Colombie.</i> ▪ Luiz Carlos Hauly <i>Député fédéral du Brésil, président du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA)</i> ▪ Hernán Andrade <i>Président du Congrès de la République de Colombie</i>
10h00	10h15	<p>Présentation des objectifs et de la méthodologie du Congrès</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cecilia López <i>Sénateur de Colombie, présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques du FIPA</i>
10h15	10h45	<i>Pause café</i>
10h45	11h30	<p>Première séance : Politiques économiques et équité entre les sexes <i>Capitole national, enceinte du Sénat</i> Modératrice: Céline Hervieux-Payette</p>

		<p><i>Sénateur du Canada, ancienne présidente du FIPA et membre du Comité exécutif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alma Espino: macroéconomie et genre <i>Centre interdisciplinaire d'études sur le développement. Montevideo, Uruguay.</i> ▪ Nancy Patricia Gutiérrez: observations <i>Sénateur de Colombie, vice-présidente du FIPA pour la région sud-américaine</i> ▪ Marta Angélica Tagle Martínez : budgets sensibles au genre <i>Députée du Mexique, secrétaire de la Commission de l'équité et du genre</i>
11h30	12h30	Dialogue parlementaire
12h30	14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30	15h45	<p>Deuxième séance: Crise internationale, développement et équité entre les sexes: implications pour les Amériques</p> <p><i>Capitole national, enceinte du Sénat</i></p> <p>Modérateur: Luiz Carlos Hauly <i>Député fédéral du Brésil, président du FIPA</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arnaldo Madeira <i>Député fédéral du Brésil</i> ▪ María Estela de la Cruz <i>Députée de République dominicaine, vice-présidente du FIPA pour la région centraméricaine</i> ▪ Rosemarie Husbands-Mathurin <i>Présidente de la Chambre des députés de Sainte-Lucie</i> ▪ Minerva Hernández Ramos <i>Sénateur du Mexique</i>
15h45	16h00	<i>Pause café</i>
16h00	17h00	Dialogue parlementaire
Vendredi, 21 novembre 2008		
8h00		Rencontre dans le hall d'entrée de l'hôtel Crowne Plaza Tequendama et transfert au Capitole national
8h30	9h00	<p>Troisième séance: Politiques sociales, genre et développement</p> <p><i>Capitole national, enceinte du Sénat</i></p> <p>Modératrice: Gloria Inés Ramírez <i>Sénateur de Colombie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rodrigo Uprimny <i>De Justicia, Colombie.</i> ▪ Vivian Roza et María Elena Muñoz <i>Banque interaméricaine de développement, Washington, D.C.</i>

9h00	10h00	Dialogue parlementaire
10h00	10h30	<i>Pause café</i>
10h30	11h00	Quatrième séance: Débat sur le thème « Durabilité environnementale et développement » <i>Capitole national, enceinte du Sénat</i> Modératrice: Juana Aidé Huancahuari <i>Membre du Congrès du Pérou.</i>
11h00	11h45	Cinquième séance: Démocratie, réformes politico-électorales et égalité entre les sexes <i>Capitole national, enceinte du Sénat</i> Modératrice: Elsa Gladys Cifuentes <i>Sénateur de Colombie</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Oscar Sánchez <i>Programme des Nations Unies pour le développement, Colombie.</i> ▪ Andrew Ellis <i>Directeur des opérations, International IDEA</i> ▪ Raúl Alconada Sempé <i>Conseiller senior, Secrétariat aux questions politiques, Organisation des États américains.</i>
11h45	12h45	Dialogue parlementaire
12h45	14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30	16h15	Sixième séance: Recommandations en vue d'un programme législatif et élaboration d'une stratégie de suivi <i>Capitole national, enceinte du Sénat</i> Animatrice : Cecilia López
16h15	16h30	<i>Pause café</i>
16h30	17h30	Sixième séance: Suite
17h30		Allocution de clôture <ul style="list-style-type: none"> ▪ Céline Hervieux-Payette <i>Sénateur du Canada, ancienne présidente du FIPA et membre du Comité exécutif</i>

4.3 Annexe 3 – Pratiques parlementaires exemplaires et propositions de recommandations: contributions reçues des participants

4.3.1 Canada

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

- Le Comité permanent de la Condition féminine de la Chambre des communes a complété une étude exhaustive des budgets consacrés à l'égalité des sexes. Cet organisme a présenté plusieurs recommandations au Gouvernement fédéral, notamment au Ministère des Finances du Canada, pour garantir que la politique fiscale tienne compte du problème de l'égalité entre les sexes. Ces recommandations établissent que le Gouvernement fédéral devra mettre en œuvre des mécanismes plus transparents pour la promotion de l'égalité entre les sexes, tel que la promulgation des lois d'égalité entre les sexes et l'établissement d'une Haute autorité de lutte pour l'égalité des sexes.

Lien Internet :

Vers une budgétisation sensible à la sexospécificité : relever le défi de l'égalité entre les sexes.

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3551119&Mode=1&Parl=39&Ses=2&Language=F>

- Le Comité permanent de la Condition féminine de la Chambre des communes a étudié les conditions économiques de la femme et a fait plusieurs recommandations pour améliorer la sécurité économique de la femme.

Lien Internet :

Améliorons la sécurité économique des femmes : il est temps d'agir.

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3034875&Mode=1&Parl=39&Ses=1&Language=F>

POLITIQUES ET LÉGISLATION SOCIALES

Immigration

Dans le cadre de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), le Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada doit présenter un rapport annuel au Parlement sur le fonctionnement de ladite loi qui comprenne une clause exigeant une analyse basée sur l'égalité entre les sexes de l'impact de cette Loi.

Lien Internet :

Rapport annuel au Parlement sur l'immigration présenté au Parlement, 2007 – Section 6 Analyse comparative entre les sexes des répercussions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2007/section6.asp>

Traite de personnes

Le Comité permanent de la Condition féminine de la Chambre des communes a réalisé une étude sur la traite de personnes au Canada et a analysé les moyens de prévenir la traite de personnes, de

protéger les victimes et de poursuivre les délinquants. Le rapport du Comité inclut une série de recommandations pour résoudre ce problème.

Lien Internet :

De l'indignation à l'action pour contrer la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2738918&Mode=1&Parl=39&Ses=1&Language=F>

Allocations pour les travailleuses et travailleurs autonomes

Le Comité permanent de la Condition féminine de la Chambre des communes a évalué la possibilité d'étendre l'application d'allocations de maternité et d'allocations parentales aux travailleurs autonomes. Il recommande que le Gouvernement fédéral étende l'application de ces prestations aux travailleurs autonomes.

Lien Internet :

Rapport provisoire au sujet des prestations de maternité et prestation parentales du Régime d'Assurance-emploi : l'exclusive des travailleuses et travailleurs autonomes.

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2148183&Mode=1&Parl=38&Ses=1&Language=F>

Égalité salariale

Le Comité permanent de la Condition féminine de la Chambre des communes a évalué les recommandations faites par le Groupe de travail sur l'égalité des salaires et il a demandé que le Gouvernement fédéral avance sur cette question en tenant compte de ces recommandations.

Lien Internet :

Aller de l'avant avec les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale.

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1928318&Mode=1&Parl=38&Ses=1&Language=F>

Peuples autochtones

Le Comité permanent de la Condition féminine de la Chambre des communes a révisé le droit de propriété de biens immeubles et le régime matrimonial appliqué dans les réserves des Premières nations et leur impact sur les droits de la personne de beaucoup de femmes des Premières nations. Les membres du Comité souhaitent voir des progrès concrets réalisés sur les questions liées à la propriété de biens immeubles et au régime matrimonial appliqué.

Lien Internet :

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2311018&Mode=1&Parl=39&Ses=1&Language=F>

AUTRES THÈMES

Création du Comité permanent de la Chambre des communes pour la Condition féminine à l'automne 2004

Le Comité a le mandat d'étudier les politiques, les programmes, les dépenses et la législation des départements et des organismes pertinents, y compris en ce qui concerne le Ministère de la Condition féminine du Canada, concernant la condition de la femme.

Lien Internet :

<http://www2.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/CommitteeMeetings.aspx?Cmte=FEWO&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=2>

Obligations internationales du Canada - Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Le Canada doit fournir des informations concernant la mise en œuvre de la CEDAW; les comités parlementaires peuvent souhaiter examiner ces rapports.

Obligations nationales légales de Canada

L'Article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés établit l'égalité de droits des individus, en incluant les hommes et les femmes, en vertu de la loi et du droit à la même protection et au même bénéfice de la loi.

Lien Internet :

<http://laws.justice.gc.ca/fr/charte/index.html>

Plans quinquennaux

Le Gouvernement fédéral a mis en œuvre deux plans quinquennaux concernant l'égalité des sexes, : le *Plan fédéral pour l'égalité des sexes* (1995-2000) et le *Programme d'action pour l'égalité entre les sexes* (2000-2005).

Audit

Le Comité permanent de la Condition féminine de la Chambre des communes a sollicité que le Vérificateur général du Canada réalise un audit pour vérifier la mise en œuvre de l'analyse basée sur l'égalité entre les sexes au Canada entre le 1^{er} avril 2000 et le 31 mars 2008.

Lien Internet :

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3431733&Language=E&Mode=1&Parl=39&Ses=2>

4.3.2 Mexique: Contribution de la députée Martha Angélica Tagle Martínez

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Budget consacré à l'égalité entre les sexes 2008 - 2009

En ce qui concerne le Budget des dépenses de la Fédération, les législateurs ont fait des progrès importants en identifiant des ressources spécifiques pour le développement de politiques publiques

selon une perspective d'égalité entre les sexes et pour la discussion des Lois générales d'accès des femmes à une vie sans violence et dans l'égalité.

POLITIQUES ET LÉGISLATION SOCIALES

Loi générale d'accès des femmes à une vie sans violence et Loi générale d'égalité entre les femmes et les hommes

Il s'agit de deux lois générales importantes qui ont été approuvées pendant la législature antérieure. À l'heure actuelle nous mettons en œuvre un processus d'harmonisation législative des lois entre les entités fédérales de notre pays.

4.3.3 Pérou: Contribution de María Sumire, membre du Congrès¹

1707/2007-CR Loi des délits portant atteinte au droit international des droits de la personne et au droit international humanitaire.

- Tenter d'incorporer au Code pénal péruvien les réformes en matière pénale incorporées par le Statut de Rome.
- Le Pérou a approuvé la ratification du Statut de Rome à travers la Résolution législative N° 27517, du 29 septembre 2001.
- Cette norme vise à criminaliser les délits graves portant atteinte à l'essence même de l'humanité, tels que les délits de génocide, exécution extrajudiciaire, torture, disparition forcée, violence sexuelle, détentions arbitraires, apartheid, et à typifier dans le Code pénal la violence sexuelle comme un délit de lèse humanité quand elle se produit dans le contexte d'une attaque généralisée qui évidemment ne se limite pas à l'acte d'agression sexuelle proprement dit mais comprend aussi d'autres modalités, comme l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, l'union forcée, l'avortement forcé, la grossesse forcée et la stérilisation forcée.
- De même, l'incorporer à la législation.

Lien Internet (en espagnol seulement) :

[http://www2.congreso.gob.pe/Sicr/TraDocEstProc/TraDoc_condoc_2006.nsf/PorLey/01707/\\$FILE/01707.PDF](http://www2.congreso.gob.pe/Sicr/TraDocEstProc/TraDoc_condoc_2006.nsf/PorLey/01707/$FILE/01707.PDF)

Projet de loi s/N : Loi visant à amplifier le Plan intégral de réparations qui propose d'inclure comme victimes et bénéficiaires des réparations les personnes qui ont souffert d'autres formes de violence sexuelle (autre que le viol) au cours d'un conflit armé interne.

- Ce projet vise à modifier la Loi N° 28592 qui détermine le Plan intégral de réparations et son règlement afin d'inclure explicitement comme victimes et comme bénéficiaires des réparations les

¹ Les propositions de María Sumire en matière de politiques et législation économiques, sociales, environnementales et sur le thème de la représentation politique et électorale des peuples autochtones sont disponibles sur le site internet du FIPA www.e-fipa.org.

personne ayant souffert d'autres formes de violence sexuelle (autres que le viol) pendant un conflit armé interne.

- Cette proposition vise principalement à revendiquer et indemniser les femmes victimes de violence sexuelle, dont l'incidence nationale s'est concentrée au sein des peuples autochtones du Pérou.

2270/2007-CR (02 avril 08) : « Loi protégeant l'identité des mineurs dans les cas d'abus sexuel »

- Cette proposition vise à modifier le dernier paragraphe de l'article 6 du Code des enfants et des adolescents afin d'établir des paramètres clairs et spécifiques concernant la protection de l'identité des mineurs qui sont victimes d'un délit d'abus sexuel.
- Etant donné que dans ce type d'affaire la victime souffre non seulement à cause du délit commis contre son identité sexuelle mais aussi parce qu'elle est victime du système lui-même quand son identité est dévoilée ou quand la loi permet que son entourage apprenne qu'elle a été victime d'une agression sexuelle.
- Le manque de précision de la loi a permis la dénaturalisation du principe de la protection de l'identité de la victime, ce qui dans la pratique signifie que les médias diffusent publiquement les viols commis contre des mineurs en n'identifiant la victime que par ses initiales, mais en dévoilant des détails tellement significatifs qu'ils permettent que l'entourage social de l'enfant apprenne qu'il a fait l'objet d'une agression sexuelle ; par exemple, des photos de la mère ou du père, des images de l'école et, souvent, des images de la maison où habite l'enfant.

Lien Internet:

[http://www2.congreso.gob.pe/Sicr/TraDocEstProc/TraDoc_condoc_2006.nsf/PorLey/02270/\\$FILE/02270.PDF](http://www2.congreso.gob.pe/Sicr/TraDocEstProc/TraDoc_condoc_2006.nsf/PorLey/02270/$FILE/02270.PDF)

4.3.4 Pérou: Contribution de Hilaria Supa Huamán, membre du Congrès²

Le Pérou est un pays multiculturel, plurilingue et multiethnique dans lequel les femmes constituent 49,7% de la population. Les communautés indigènes du Pérou font l'objet de graves inégalités, notamment les femmes.

Des mesures urgentes visant à éliminer les inégalités et l'exclusion des femmes indigènes doivent être mises en place, parmi lesquelles la création et l'application de politiques publiques pour la promotion de plans et de programmes qui contribuent à créer des conditions favorisant l'égalité entre les sexes et le développement de talents et de compétences chez les femmes indigènes.

Un autre problème pressant que doivent affronter les femmes indigènes est celui de l'identité et de l'exercice de la citoyenneté. Ce problème est dû aux difficultés qu'elles ont à obtenir leurs papiers d'identité et à pouvoir effectuer une série de démarches telles que celles concernant la propriété de la terre, la reconnaissance d'un enfant, une transaction commerciale voire déposer une plainte pour

² Les contributions de Hilaria Supa Huamán en matière d'environnement sont disponibles sur le site internet du FIPA www.e-fipa.org.

violence familiale ou participer à des activités politiques et avoir accès aux programmes gouvernementaux.

La migration vers la ville de groupes indigènes est un problème croissant. Ces hommes et ces femmes amènent avec eux leur culture, leurs rituels, leurs coutumes et leurs langues. Les femmes travaillent en général comme employées domestiques dans de très mauvaises conditions ou bien vendent des produits artisanaux.

Violence politique, violence contre les femmes

La population indigène a été la cible principale de la violence politique qui a fait l'objet d'une enquête de la part de la Commission de la vérité (CVR). Après l'analyse de 20 ans de violence au Pérou, la CVR a signalé que le nombre de femmes tuées et portées disparues représentait 20% de tous les cas enregistrés.

La plupart des violations des droits de l'homme ont été infligées à des communautés parlant le quechua de la région andine (73%), principalement d'Ayacucho (51%). La majorité d'entre eux (80%) habitaient dans les zones rurales. Bien que la majeure partie des victimes enregistrées soit des hommes, les femmes ont également été torturées, arrêtées sans jugement ou assassinées, et beaucoup ont disparu. La plupart des victimes de viol (98%) enregistrées dans la base de données de la CVR étaient des femmes.

Stérilisation forcée

Un autre problème qui n'est pas suffisamment connu est celui des stérilisations forcées imposées sous le gouvernement d'Alberto Fujimori. Cette procédure a affecté 300 000 femmes et 22 000 hommes. Le Ministère public a été saisi de cette affaire en 2004 et, jusqu'à présent, aucune conclusion permettant de porter une accusation pénale n'a été atteinte. Cependant, une affaire est arrivée jusqu'à la Commission interaméricaine des droits de l'homme et a abouti à la réparation économique de la famille de la victime après une solution négociée avec le gouvernement du Dr. Alejandro Toledo, en 2003.

Les populations indigènes, les femmes et la gouvernance

En 2001-2002 la proportion de parlementaires indigènes au Congrès péruvien atteignait à peine 0,8% (1 sur un total de 120). En 2006, 35 femmes seulement, dont trois se sont auto désignées comme des indigènes, ont été élues au Congrès.

Bien que la Constitution péruvienne affirme que les populations indigènes possèdent des droits historiques qui précèdent l'existence de l'État et qu'ils ont au niveau juridique les mêmes droits que dans les autres domaines, la réalité montre que leur participation politique actuelle est très limitée. Au Pérou ont été promulguées la Loi générale d'élections municipales N°26864 et la Loi générale d'élections régionales N° 27683, lesquelles obligent à inscrire comme candidats un minimum de 15% de représentants de communautés et de populations indigènes. Cependant, ces lois ne sont pas respectées, les indigènes sont placés en fin de liste et n'ont vraiment aucune possibilité réelle d'être élus ; en outre, on assiste à un manque de contrôle d'application de la loi de la part de la citoyenneté.

Par ailleurs, la loi des quotas pour les femmes au Pérou établit un pourcentage de 35% pour les élections générales et de 30% pour les élections municipales ou régionales.

Les facteurs qui entravent la participation des femmes en politique sont les suivants : le fait de ne pas avoir de papier d'identité et de vivre en zone rurale, la pauvreté et l'analphabétisme. Ces facteurs ont une relation directe avec l'absentéisme électoral féminin, l'indifférence pour le leadership, la haute probabilité de « faire l'objet de manipulation dans l'exercice de leurs droits de citoyens » et le fait que « la participation de la femme dans les instances de pouvoir politique et de prise de décisions est encore très limitée ». On a estimé qu'en 2004 un million et demi de péruviens et de péruviennes ne possédaient pas de papier d'identité et que plus de la moitié étaient des femmes.

Contribution des femmes indigènes à la société et à la défense de la vie

La femme indigène est un pilier de la structure sociale ethnique et une actrice principale dans la résistance des populations indigènes dont le rôle principal est fondé sur la conception des opposées complémentaires, caractéristique des communautés indigènes. Les femmes indigènes contribuent à l'entretien de la famille, à la production agricole (à laquelle participent aussi les enfants) et à préserver la pratique de la médecine traditionnelle.

En outre, les femmes indigènes continuent à parler leur langue maternelle qui est un moyen de préserver leur culture et leurs traditions ancestrales et de combattre la marginalité et l'oubli. Les femmes indigènes priorisent le droit à la terre, à l'eau et à un environnement sain, la préservation de la nature et la reconnaissance de leurs droits collectifs d'autodétermination et de territorialité, et elles exigent le droit à participer à la prise de décisions politiques et s'expriment contre la violence familiale et l'alcoolisme, entre autres.

Par conséquent, pour pouvoir obtenir un développement durable, les lois et les politiques publiques doivent inclure le renforcement de la capacité productive des femmes indigènes et l'accès à des ressources qui garantissent leur sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement, une alimentation adéquate, une bonne gestion des ressources forestières et l'usage rationnel de l'eau, le tout dans le cadre de mécanismes maintenant les femmes indigènes sur le marché économique et leur donnant accès à ce dernier.

Loi sur l'égalité des chances

La Loi N° 28983 relative à l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, dont je (la députée Hilaria Supa) suis un des auteurs, a été approuvée au Pérou en 2006. Cette loi se base sur une approche interculturelle qui contribue à éliminer la brèche existant entre les femmes et les hommes. Cette année, nous avons fait un suivi de son application qui a permis de détecter un manque de volonté politique pour la faire appliquer, une méconnaissance de la loi de la part des fonctionnaires et, surtout, une absence de budget destiné à la diffusion et l'application de la loi. Cela est regrettable car cette loi est un instrument utile pour les femmes indigènes.

La députée Hilaria Supa est en train d'élaborer depuis quelque temps une série de propositions concrètes pour impulser une transformation de la condition des femmes. La Loi sur l'égalité des chances représente un progrès dans ce sens et il faut exiger son application.

De même, la députée a développé des propositions destinées à promouvoir le leadership exercé par les indigènes.

Elle a promu la formation du Groupe parlementaire indigène, un espace consacré à promulguer des lois en faveur des populations indigènes qui est en communication avec les femmes et les hommes parlementaires des Amériques.

4.4 Annexe 4 – Liste des documents déposés

- *Agenda Legislativa Mujeres 2008-2011 [Bolivia] (Programme législatif Femmes 2008-2011)*. Document déposé par María Esther Udaeta, sénatrice de Bolivie (espagnol).
- *Auditoría de Género: Sectores de Saneamiento Básico y de Riego de Bolivia. (Audit selon une perspective d'égalité entre les sexes: secteurs de l'assainissement de base et de l'irrigation en Bolivie)*. La Paz, Bolivie, novembre 2004. Document déposé par María Esther Udaeta, sénatrice de Bolivie (espagnol).
- *Informe Final del Grupo de Trabajo "Género y Violencia Política" de la Comisión de la Mujer y Desarrollo Social (Rapport final du Groupe de travail « Genre et violence politique » de la Commission de la femme et du développement social)*. Lima, Pérou. Législature 2007-2008. Document déposé par Juana Aidé Huanchuari Páucar, membre du Congrès de la République du Pérou (espagnol).
- *Proyecto de nueva Constitución Boliviana. (Projet de nouvelle Constitution bolivienne)*. Octobre 2008. Document déposé par María Esther Udaeta, sénatrice de Bolivie (espagnol).
- *Projet de loi déclarant le Pérou pays méga-divers, biologique et libre de transgéniques*. Novembre 2008. Présentation PowerPoint déposée par Juana Aidé Huanchuari Páucar, membre du Congrès de la République du Pérou. Disponible sur le site internet du FIPA www.e-fipa.org.

Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas



Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas



FUNDACION AGENDA
COLOMBIA

Secrétariat technique du FIPA

500 – 165 Sparks
Ottawa (Ontario) K1P 5B9
Canada

Tél.: + 1 613-594-5222
Télec.: + 1 613-594-4766
info@e-fipa.org

www.e-fipa.org

Fundación Agenda Colombia

Carrera 13 A No. 41-44
Barrio Teusaquillo, Bogotá
Colombia

Tél: +57 1 2873138 / 2873112/ 2873113
Télec.: + 57 1 2873138
secretaria@agendacolombia.com

www.agendacolombia.com